

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.00721**

**MISE EN OEUVRE D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE  
SUR LA COPROPRIETE LE GUIZAY II –  
PRESTATION DE GEOMETRE-EXPERT CONCLU  
AUPRES DE MESURES & PATRIMOINE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté 2023.00139 en date du 13 juillet 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Christian JULIEN, lui confiant notamment la suppléance générale du Président pendant la période estivale du 24 au 28 juillet 2023 et du 21 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023, y compris la signature des décisions prises par le Président en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Bureau Métropolitain du 06 octobre 2022, approuvant le lancement d'une étude-pré-opérationnelle sur la copropriété Le Guizay II sise 2-4 rue Lissagaray à Saint-Etienne,

CONSIDERANT le besoin pour Saint-Etienne Métropole de faire appel à une prestation de géomètre-expert avant le début de l'étude pré-opérationnelle prévue en septembre 2023 qui sera conduite par le groupement SOLIHA Loire Puy-de-Dôme / NOVAE architecture et ingénierie / GBA & CO / GBA énergies / BOST INGENIERIE / MESURES ET PATRIMOINE pour une durée d'un an,

CONSIDERANT que trois cabinets de géomètre-expert ont été consultés dans le cadre d'une consultation directe,

CONSIDERANT que suite à l'analyse des offres, il en résulte que MESURES & PATRIMOINE a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché de prestation de géomètre-expert dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle Le Guizay II est attribuée à MESURES & PATRIMOINE dont le siège est situé 1 rue Bernard Palissy, 42100 Saint-Etienne, pour un montant de 8 940 € TTC.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 26 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20230615-C2023007210

Date de mise en ligne : 26 juillet 2023

**ARTICLE 2**

La dépense correspondante sera imputée au budget Habitat et Cohésion Sociale des exercices 2023 et suivants, opération 308.

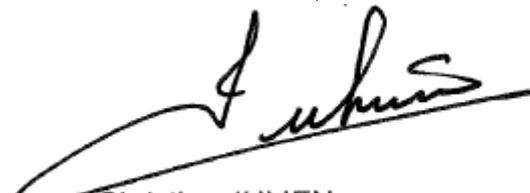
**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 26/07/2023  
Pour le Président, par délégation,  
Le Vice-Président,



Christian JULIEN